

## L'Auref et les universités de Caen et de Créteil s'opposent à la hausse des droits pour les étudiants étrangers

6-8 minutes

L'Auref, l'université de Caen et l'Upec font savoir à leur tour (lire [ici](#) et [ici](#)), vendredi 30 novembre 2018, qu'ils s'opposent à l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires, après les annonces du Premier ministre le 19 novembre 2018 ([lire sur AEF info](#)). La [pétition](#) diffusée sur "change.org" recueille à ce jour plus de 244 000 signatures et une mobilisation est prévue samedi 1er décembre 2018. Un rassemblement à l'appel de l'Unef, l'UNL, la Fidl, la JOC, les JC, les jeunes du PG, mais aussi de la Fage, est programmé à Paris, place du Panthéon, à 12h.



Membres de l'Auref, réunis à l'occasion d'un séminaire à Annecy, le 19 juillet 2018. ©Ville-d'Annecy

Le Premier ministre a annoncé le 19 novembre dernier l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires de 170 € à 2 770 € en licence et, respectivement, de 243 € et 380 € à 3 770 € en master et en doctorat. "Cette mesure interroge le principe d'une université française ouverte à tous et la stratégie internationale de la France en matière d'accueil des étudiants étrangers et de développement de la francophonie alors que la France est le premier pays d'accueil non anglophone", commente l'Auref dans un communiqué du 30 novembre 2018.

Une mesure constitutionnelle ?

"Cela pose aussi la question de la conformité de cette augmentation avec la constitution de 1958, qui dispose que 'l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État'", ajoute l'Alliance, pour qui cette déclaration, "paradoxalement annoncée sous la bannière 'Bienvenue en France', mérite d'être analysée à la lumière du

récent rapport de la Cour des comptes et des chiffres de Campus France" ([lire sur AEF info](#)).

Pour l'Auref, "il apparaît clairement que le gain attendu de ces droits différenciés pour l'inscription dans une filière menant à un diplôme national sera sans commune mesure avec la somme des effets négatifs que cela générera, tant du point de vue humain que scientifique, stratégique ou économique". Les ressources générées, "diminuées par le doublement annoncé des bourses de l'État français et par le financement des mesures d'accueil supplémentaires annoncées spécifiquement pour les étudiants internationaux, ne permettront pas de répondre à la question récurrente du sous-financement des universités".

Une forme de renoncement à l'investissement diplomatique dans l'ESR

L'Auref rappelle que la France, 4e destination d'accueil dans le monde, a "déjà perdu une partie de son attractivité entre 2012 et 2015 avec une diminution de près de 12 % des effectifs des étudiants internationaux". Elle craint en outre un "inévitabile effet d'éviction" avec la hausse des droits, rappelant qu'il s'est élevé à "plus de 35 %" les premières années en Suède ou au Danemark, pays qui ont mené une politique similaire.

"Nous assistons ainsi à une forme de renoncement à l'investissement diplomatique dans l'enseignement supérieur et la recherche au moment même où l'État cherche, à travers des programmes d'investissement d'avenir très ciblés, à faire émerger trois ou quatre 'champions' internationaux parmi les universités françaises", souligne également l'Auref.

Fuite vers L'Égypte ou la Turquie ?

"Certains pays comme l'Égypte ou la Turquie ont déjà indiqué qu'ils étaient prêts à accueillir les étudiants qui ne seraient plus en mesure de venir étudier en France afin de bénéficier de cette manne et d'étendre leur influence", constate l'Auref. Ce qui "desservira nécessairement la francophonie".

Par ailleurs, "alors qu'est régulièrement affirmée la nécessité de développer l'attractivité de la recherche française, la mise en place de droits différenciés pour les doctorants est particulièrement inopportune, le vivier des doctorants ayant déjà diminué de 15 % entre 2009 et 2016", ajoute l'Auref. Un élément qui va à "l'encontre des conclusions de la Cour des comptes mais aussi de France Stratégie qui insistait sur la nécessité de préserver une logique d'attraction des étudiants internationaux les plus qualifiés pour soutenir la recherche dans les laboratoires publics".

**Les présidents des universités de Caen et de Créteil également opposés à ces mesures**



Pierre Denise, président de l'université Caen-Normandie

| @DircomUnicaen

Dans un courrier envoyé le 28 novembre 2018 aux directeurs des composantes de l'université de Caen, son président Pierre Denis estime que "cette mesure remet en cause tant le principe fondateur d'une université française ouverte à tous que la stratégie internationale de la France en matière d'accueil d'étudiants étrangers". Il ajoute qu'"au sein même du territoire national, cette mesure est de nature à accélérer la différenciation en cours des universités entre celles qui souhaiteront utiliser cette mesure pour augmenter leurs ressources propres et leur attractivité sélective vis-à-vis des étudiants 'les plus brillants' et celles qui ne le souhaiteront, ou ne le pourront, pas." Pierre Denise souhaite utiliser "tous les dispositifs, existants ou à venir, qui permettront de maintenir un accès le plus large possible à [l'Unicaen], en particulier dans le cadre de partenariaux internationaux qu'il conviendra de renforcer".



Jean-Luc Dubois-Randé, président de l'Upec.

| *Upec*

Dans un message adressé à sa communauté le 30 novembre, Jean-Luc Dubois-Randé, président de l'Upec et son équipe, demandent "que les dispositions tarifaires concernant les étudiants étrangers hors de la communauté européenne soient reconsidérées conformément aux valeurs fondatrices de l'Université publique française". Ils déplorent que ces tarifs soient "publiés sur le site de Campus France, sans qu'un arrêté ait encore été pris". "Repousser les étrangers non communautaires en grand nombre, à commencer par de nombreux étudiants francophones, ce serait tourner le dos à une société envisageant l'avenir de manière confiante et dynamique, une société à la fois enracinée dans la richesse de la diversité de cultures et ouverte sur la créativité / fécondité des échanges scientifiques, économiques et culturels internationaux", écrivent-ils.